

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours prononcé
par
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion de l'ouverture de la première session du Conseil intergouvernemental
du programme Information pour tous

Madame la Présidente du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intergouvernemental
du programme Information pour tous,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un plaisir que de vous souhaiter à tous la bienvenue à l'UNESCO à l'occasion de l'ouverture de la première session du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous. Je suis heureux de voir que Mme Aziza Bennani, présidente du Conseil exécutif de l'UNESCO, est parmi nous aujourd'hui.

Vous êtes rassemblés ici pour une réunion qui pourrait être véritablement historique. Ce sera la première fois qu'un organe intergouvernemental où sont représentés des Etats membres de toutes les régions s'occupera des problèmes découlant du progrès rapide des technologies de l'information et de la communication et de leurs applications.

Il est révélateur que ce Conseil unique en son genre ait été créé par l'UNESCO. En effet, la tâche initialement confiée à l'UNESCO - promouvoir le libre échange des idées et des connaissances - n'a jamais été autant d'actualité. Après tout, ce n'est rien moins que la naissance d'une civilisation nouvelle fondée sur l'information et le savoir dont nous sommes les témoins.

Il s'agit d'un phénomène qui remet en cause tous les aspects de l'oeuvre de l'Organisation : ses valeurs, ses stratégies, ses modes d'action. Et tous les domaines de compétence de l'UNESCO - l'éducation, les sciences, la communication et la culture - sont touchés. La transition vers les futures sociétés du savoir offre une occasion exceptionnelle de dynamiser la mission essentielle de l'UNESCO. Il nous faut saisir cette chance.

C'est pourquoi, l'un des trois grands axes de notre nouvelle Stratégie à moyen terme (2002-2007) est de "promouvoir l'autonomisation et la participation à la société du savoir en émergence grâce à l'accès équitable à celle-ci, au développement des capacités et au partage des connaissances". De plus, l'une des cinq priorités absolues de l'exercice biennal en cours (2002-2003) est de promouvoir l'accès à l'information pour tous, en particulier dans le domaine public. Grâce à ces orientations, l'UNESCO oeuvre précisément dans la sphère où l'effet de l'évolution se fait le plus sentir : les activités et les produits de l'esprit humain.

Pour que les technologies qui facilitent l'établissement de sociétés du savoir prennent convenablement racine et soient acceptées à l'échelle mondiale, nous ne devons pas simplement considérer les TIC et l'Internet comme des moyens techniques et des "gadgets" attrayants. Nous devons veiller à ce que ces outils et ces réseaux puissants soient utilisés efficacement pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement, créer des possibilités d'éducation pour tous, assurer la diversité culturelle et linguistique et autonomiser la société civile.

Les sociétés du savoir que nous mettons en place doivent être intégratrices. A l'heure actuelle, leur implantation est entravée par de nombreux obstacles de caractère économique, éducatif et social autant que technique. Nombre de ces obstacles sont hors de portée et échappent au contrôle de l'UNESCO. Le plus sérieux - l'écart grandissant entre les riches et les pauvres en matière de

connaissances - est un sujet de préoccupation prioritaire pour l'Organisation. Cet écart est au coeur de la grande injustice humaine dénoncée par l'expression "fracture numérique".

L'UNESCO est bien consciente que ses efforts ne suffiront pas pour surmonter les obstacles et réduire les écarts. Aussi suis-je très favorable à l'initiative prise par le Secrétaire général des Nations Unies en novembre dernier et approuvée par le Conseil économique et social concernant la création d'une Equipe spéciale des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication. Je fais partie de cette équipe spéciale au sein de laquelle je représente l'UNESCO. Notre participation à ses travaux sera fondée sur les objectifs stratégiques suivants qui, d'ailleurs, déterminent en tous points le rôle que nous jouons dans la réduction de la fracture sociale :

Premièrement, l'UNESCO s'emploiera à élaborer un accord mondial sur des principes communs pour la construction des sociétés du savoir.

Deuxièmement, l'UNESCO cherchera à améliorer les possibilités d'apprentissage en favorisant l'accès à des contenus et à des systèmes de prestation de services diversifiés.

Troisièmement, l'UNESCO renforcera les capacités en matière de recherche scientifique, de partage de l'information et d'échange culturel.

Quatrièmement, l'UNESCO encouragera l'utilisation des TIC aux fins du renforcement des capacités, de l'autonomisation, de la gouvernance et de la participation sociale.

Mesdames et Messieurs,

La condition essentielle pour créer une société mondiale du savoir intégratrice et équitable est de permettre à chacun d'accéder à l'information. C'est pourquoi le nouveau programme que votre Conseil supervisera a été appelé le programme Information pour tous.

Le postulat général sur lequel ce nouveau programme repose est le fruit d'un long processus de consultation, qui a débuté en 1997 lorsque la Conférence générale a demandé à mon prédécesseur de préparer la fusion du Programme général d'information (PGI) et du Programme intergouvernemental d'informatique (PII).

La révolution informatique avait alors entraîné un chevauchement des deux programmes qui de plus en plus concentraient leurs efforts sur deux domaines principaux : premièrement, les contenus destinés à la société de l'information et, deuxièmement, les mesures à prendre en vue d'édifier une "infostructure" pour cette société en évolution grâce à la formation, l'instauration de politiques de l'information et la promotion du travail en réseau.

A compter du 1er janvier 2001, le programme Information pour tous a remplacé le Programme général d'information et le Programme intergouvernemental d'informatique en application de la décision 3.6.1 adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 160e session.

Beaucoup d'entre vous ont contribué à l'élaboration du nouveau programme et je tiens à les remercier de leur utile concours. Je souhaiterais exprimer particulièrement ma gratitude à Mme Nathalie Dusoulier, présidente du Conseil intergouvernemental de l'ancien Programme général d'information, et à M. Ludovit Molnar, président du Comité intergouvernemental de l'ancien Programme intergouvernemental d'informatique, qui tous les deux sont parmi nous aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier spécialement Mme Marianne Scott qui a joué un rôle essentiel dans la fusion des deux programmes.

Tous ceux qui ont participé à la mise sur pied du nouveau programme ont approuvé son double mandat. En premier lieu, le programme devrait favoriser les débats sur les enjeux politiques, éthiques et sociaux de la société mondiale du savoir qui se dessine. Deuxièmement, il devrait permettre la mise en oeuvre de projets concrets qui tirent parti des possibilités offertes par les TIC pour établir cette société mondiale du savoir.

Le programme Information pour tous n'oeuvrera évidemment pas seul, isolément. Pour atteindre ses objectifs, il doit coopérer efficacement et se concerter de manière efficiente avec un nombre croissant de partenaires très divers.

Le programme recherchera et encouragera donc activement des partenariats avec d'autres programmes internationaux en vue d'harmoniser les positions et les politiques. J'ai déjà mentionné notre appartenance à l'Equipe spéciale des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication. Il ne faut pas oublier l'Equipe spéciale du G-8 sur le rattrapage numérique et le Plan d'action de Gênes. L'UNESCO poursuivra également en l'intensifiant sa collaboration avec les ONG partenaires et le secteur privé.

Au sein du Secrétariat de l'UNESCO même, le programme Information pour tous fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer l'existence d'une coopération étroite et fructueuse avec tous les secteurs.

En ce qui concerne les activités, des critères de base ont été définis pour les projets concrets à réaliser dans le cadre du programme. Les projets devront avoir une fonction catalytique et un caractère pilote, leur achèvement devra être programmé, ils devront comporter une évaluation et ils devront partager de façon appropriée leurs attributions aux niveaux international et national.

L'un des principaux domaines d'activité du programme est l'élaboration de politiques internationales, régionales et nationales de l'information. Il incombe aussi à ce programme de développer les ressources humaines et les capacités pour les adapter à l'ère de l'information. En troisième lieu, il doit renforcer les institutions servant de points d'accès à l'information. Enfin, il contribuera à la mise au point d'outils et de systèmes de traitement et de gestion de l'information.

Comme le programme Information pour tous a été lancé le 1er janvier 2001, le Secrétariat a déjà commencé à le mettre en oeuvre dans le cadre du Programme et budget pour 2000-2001 (30 C/5). Les activités menées ont tendu à promouvoir le rôle déterminant que peut jouer l'information dans la solution de problèmes de société aussi fondamentaux que la pauvreté et l'exclusion et dans le renforcement des capacités d'intervention des acteurs du développement au sein de la société civile en particulier aux niveaux local et communautaire.

On dénombre 13 projets étroitement liés au programme qui portent sur la contribution des TIC au développement de l'éducation, de la science et de la culture. Leur exécution a démarré il y a quelques mois au début du nouvel exercice (2002-2003). Ils sont le résultat d'un appel d'offres interne organisé dans le but de sélectionner des projets intersectoriels relatifs à deux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO : L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, et La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

J'ai été très heureux que cette procédure de mise en concurrence ait suscité l'enthousiasme de nombreux membres du personnel au Siège et sur le terrain. Une telle réaction donne à penser que l'UNESCO est disposée à relever l'épineux défi de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité lancé par la révolution des TIC.

Un rapport détaillé sur toutes ces activités vous est présenté dans le document IFAP-2002/COUNCIL.I/4.

Votre ordre du jour prévoit aussi l'examen d'un projet de recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. Comme certains d'entre vous se le rappellent peut-être, ce projet de recommandation a fait l'objet d'un long débat au sein de la Commission V pendant la dernière session de la Conférence générale et il est alors apparu clairement qu'on était loin de parvenir à un consensus. Désireux d'aller de l'avant malgré la polarisation des opinions, j'ai proposé d'ajourner toute décision jusqu'à ce que de nouvelles consultations et discussions aient eu lieu. La Conférence générale a accepté qu'il en soit ainsi.

J'ai donc été extrêmement satisfait de constater que la réunion d'experts, tenue ici il y a trois semaines, avait sensiblement progressé. Les Etats membres ont été informés des résultats de cette réunion et je voudrais encourager le Conseil intergouvernemental à reprendre l'examen de la question au cours des prochains jours.

Compte tenu de la réunion d'experts et de vos propres délibérations et conclusions, le projet de recommandation sera présenté ultérieurement au Conseil exécutif à sa session d'automne. Ce sera une nouvelle occasion pour les Etats membres de s'occuper des problèmes dont il traite. Je nourris l'espoir que, au moment où il sera présenté à la Conférence générale, à l'automne 2003, il fera l'objet d'un si large consensus qu'il sera approuvé à l'unanimité.

L'UNESCO a l'intention de porter le contenu de la recommandation à l'attention du Sommet mondial sur la société de l'information que le système des Nations Unies, sous la direction de l'IUT, organise actuellement et qui aura lieu en décembre 2003 à Genève, en Suisse, et en 2005, à Tunis, en Tunisie. Je suis convaincu que la recommandation sera un apport considérable pour le Sommet mondial dans les quatre domaines principaux sur lesquels elle porte : promotion des contenus et des systèmes multilingues ; accès aux réseaux et aux services ; exploitation des contenus du domaine public ; réaffirmation et promotion du principe d'un juste équilibre entre les intérêts des titulaires de droit et l'intérêt public. C'est là, en tout état de cause, un ordre du jour riche en substance.

Le Sommet vise à dégager une conception de la société de l'information qui soit partagée par tous les pays et toutes les communautés. La contribution de l'UNESCO à sa préparation, qui consiste essentiellement à jeter les bases de la déclaration de principe et du plan d'action, tiendra compte du mandat de l'Organisation et de la stratégie et des initiatives que je viens d'évoquer. Les efforts de l'UNESCO seront clairement centrés sur les dimensions éthique, juridique, sociale et culturelle de la société de l'information.

L'UNESCO préparera sa participation au Sommet en organisant une série de consultations thématiques et de conférences régionales. Ces rencontres seront aussi le cadre d'échanges de vues entre les partenaires de l'Organisation pour cette action : les communautés professionnelles, les représentants de la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et le secteur privé. Je suis convaincu que ces consultations et ces débats aideront nos partenaires à mettre au point leur contribution à l'élaboration de la déclaration de principes et du plan d'action du Sommet.

Etant donné la grande importance stratégique pour l'UNESCO de ce Sommet mondial sur la société de l'information, j'ai accepté de faire partie du comité d'organisation et je dirigerai la délégation de l'Organisation au Sommet lui-même. J'ajouterai que l'UNESCO, dans la mesure où elle est une des principales institutions spécialisées dans ce domaine, a aussi mis un spécialiste principal du programme à la disposition du secrétariat exécutif du Sommet à Genève.

L'ensemble du Secrétariat de l'UNESCO - au Siège comme sur le terrain - a été mobilisé dans le but de préparer et d'assurer le suivi du Sommet. Son action sera marquée par l'interdisciplinarité et la coopération intersectorielle.

Un autre point important de votre ordre du jour est la préservation du patrimoine numérique, question urgente mais qui ne saurait être réglée dans la précipitation. La perte de matériels essentiels porteurs de ressources précieuses est un danger bien réel. Il est donc indispensable que nous assumions la responsabilité du patrimoine numérique et que nous prenions des mesures pour prévenir ce risque.

A sa 31e session, la Conférence générale a adopté à ce sujet la résolution 34. Elle a ainsi appelé l'attention sur le patrimoine numérique qui ne cesse de croître dans le monde et sur la nécessité d'une campagne internationale pour la sauvegarde de la mémoire numérique menacée. La Conférence générale m'a aussi invité à préparer, pour la prochaine session du Conseil exécutif, un document de travail contenant les éléments d'un projet de charte. Ce document vous sera communiqué et je saisis la présente occasion pour vous inviter à faire des observations et à proposer des modifications. Vos suggestions seront prises en compte lors de l'élaboration de l'avant-projet de charte sur la préservation du patrimoine numérique qui sera distribué aux Etats membres dans le cadre d'une vaste consultation.

Mesdames et Messieurs,

Le rôle dynamique joué par l'UNESCO dans les délibérations et les initiatives internationales relatives à la société du savoir offre la possibilité tout à la fois de revitaliser de nombreux aspects du mandat de l'Organisation et de contribuer à la création d'une société mondiale du savoir à visage humain.

Une tâche primordiale incombe au Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous à cet égard. Il vous appartiendra essentiellement d'orienter la planification et la mise en oeuvre du programme, d'examiner et d'évaluer ses résultats, de circonscrire les principaux domaines nécessitant une coopération internationale accrue et de promouvoir la participation des Etats membres. C'est ainsi que le Conseil intergouvernemental renforcera l'action unique en son genre menée par l'UNESCO en vue de déterminer les mesures internationales à prendre face à la société de l'information naissante.

Aucun programme nouveau ne peut donner de bons résultats sans un appui financier adéquat. Le programme Information pour tous aura besoin d'un financement complémentaire pour atteindre les objectifs qui ont été fixés. Il reste beaucoup à faire pour obtenir des ressources extrabudgétaires additionnelles et nous sommes très désireux d'entendre vos suggestions et vos conseils sur les moyens de mobiliser les fonds voulus et sur la manière dont de nouveaux projets de qualité peuvent être élaborés et financés.

Il me reste à vous souhaiter un plein succès dans vos travaux.

Je vous remercie.